COMMUNE DE MONTÉLIER

Département de la Drôme Canton de Valence II

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DELIB 2023 22

L'an deux mil vingt-trois, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27 Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2023

<u>Présents</u>: MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, BOINOT, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT,

Mmes BLANC Christine, GLAZKOFF, BLANC Françoise, RACHON, MAIRE, RIVATON, PACHOUD

<u>Excusés ayant donné pouvoir :</u> Mmes NAZZI (Pouvoir à ESTEVES Christian), COUTURIER (Pouvoir à VARACCA Henri)

Excusés: M. DELOLY, Mmes PERROT, TANIOS, ORAND, LAURENCO

Secrétaire de séance : M. ESTEVES Christian

Objet : Subvention au Comité des Fêtes de Fauconnières

Domaine d'intervention: Domaine d'intervention: 7.5. Subventions

La commune accorde chaque année au CDF une subvention qui participe au financement de l'organisation annuelle du Corso.

Il est donc proposé de verser une subvention d'un montant de 1 159 euros au CDF pour le corso 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une subvention de 1 159 euros au CDF pour l'année 2023,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour: 22 Contre: 0 Abstention: 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme. Montélier, le 04/04/2023

Le Maire,

Bernard VALLO